



CONDITIONS GÉNÉRALES DU PROGRAMME « ESPOIR POUR UN FAUTEUIL ROULANT »

1. Introduction

Bienvenue au programme **ESPOIR POUR UN FAUTEUIL ROULANT** offert par Motion Composites Inc. En participant à ce programme, vous acceptez de vous conformer et d'être lié par les termes et conditions suivants. Veuillez les lire attentivement.

2. Description du Service

ESPOIR POUR UN FAUTEUIL ROULANT est un programme qui vise à fournir des fauteuils roulants ajustables ultralégers haut de gamme à des personnes méritantes qui n'y auraient pas accès autrement. Un panel de l'équipe d'éducation clinique de Motion Composites Inc. procédera à la sélection, et seuls les candidats retenus seront contactés.

2.1 Inclusions

Les pièces suivantes seront incluses dans la prestation du programme si elles sont jugées appropriées pour l'utilisateur de fauteuil roulant par les professionnels chargés de l'évaluation :

- Base du fauteuil roulant - doit être un modèle approuvé pour la vente dans le pays où réside le client.
- Composants, accessoires et pièces compatibles avec le modèle de fauteuil roulant et offerts par Motion Composites Inc.
- Coussin et support dorsal

Le représentant local des ventes/ATP doit être disponible pour aider à l'ajustement et à la distribution du fauteuil roulant.

- Si vous n'avez pas de représentant local, nous pouvons vous aider dans ce processus.
- Un membre de l'équipe d'éducateurs cliniques de Motion Composites doit être présent (en personne ou virtuellement) pendant les essayages.

2.2 Exclusions

Les pièces suivantes ne sont pas incluses dans le programme **ESPOIR POUR UN FAUTEUIL ROULANT**.

- Produits Spinergy (pas de mise à niveau disponible)

- Demandes personnalisées
- Motion Composites Inc. n'est pas responsable de l'acquisition d'accessoires de tierces parties qui ne figurent pas sur le formulaire de commande et qui ne sont pas énumérés ci-dessus.
- Ne peut être un ancien bénéficiaire du programme ESPOIR POUR UN FAUTEUIL ROULANT.
- Changement de l'état de mobilité fonctionnelle, de la condition ou de la disponibilité du financement au cours du processus entre le moment de la demande et le moment de la sélection.
- L'évaluation avec le fournisseur, la commande du fauteuil roulant, la distribution finale et l'ajustement doivent être effectués dans les deux mois suivant la sélection. Après la période de 2 mois, Motion Composites se réserve le droit d'annuler le bénéficiaire actuel et de passer au suivant.

3. Éligibilité

- Vous devez être un utilisateur actuel de fauteuil roulant manuel à qui un professionnel de la santé a prescrit un fauteuil roulant.
- Vous n'êtes pas éligible ou en mesure d'obtenir ces produits par des moyens traditionnels, tels que le financement gouvernemental ou l'assurance privée.
- La personne est adaptée à l'équipement proposé (c'est-à-dire aux limites spécifiques du produit et à la capacité de poids), comme l'ont déterminé les professionnels associés.

4. Procédure et exigences

Procédure d'évaluation : L'utilisateur doit subir une évaluation professionnelle pour confirmer les spécifications appropriées du fauteuil roulant, du siège et des composants. Cette évaluation doit être documentée et soumise à Motion Composites Inc. en utilisant le formulaire de commande de fauteuil roulant et en l'envoyant à wishesforwheels@motioncomposites.com.

Commande et livraison: Le fauteuil roulant est commandé et livré au fournisseur/détaillant associé. Ajustement final et distribution : L'utilisateur du fauteuil roulant et le fournisseur ou le revendeur se rencontrent pour distribuer le fauteuil roulant et procéder à l'ajustement final et aux réglages.

5. Responsabilité du fournisseur de services

- Disponibles pour vous assister dans l'ensemble du processus, de l'évaluation à la livraison.

5.1 Informations exactes : Les professionnels de la santé et les fournisseurs/commerçants DOIVENT fournir des mesures et des informations exactes pour les fauteuils roulants et les sièges. Des informations incorrectes peuvent entraîner des retards.

5.2 Maintenance et entretien : Les utilisateurs sont responsables de la maintenance et de l'entretien des produits fournis. Les instructions d'entretien et de maintenance seront fournies à la livraison. Les manuels d'utilisation sont disponibles en tout temps sur le site Web de Motion Composites Inc. : www.motioncomposites.com.

5.4 Mise au rebut des pièces usagées : Si l'ancien fauteuil roulant du bénéficiaire du programme devient obsolète, l'utilisateur est responsable de la mise au rebut du produit en toute sécurité et dans le respect de l'environnement.

6. Responsabilités de Motion Composites Inc.:

6.1 Assurance qualité : Motion Composites Inc. garantit que les produits fournis seront conformes aux normes de qualité actuelles de Motion Composites.

6.2 Assistance : Motion Composites Inc. fournira une assistance pendant l'évaluation, l'ajustement et la distribution, y compris le dépannage et l'assistance supplémentaire si nécessaire.

Contactez Motion Composites Inc. à tout moment avec les informations de contact spécifiées dans la **Section 12** ci-dessous.

7. Conditions financières

Coût: Ce programme est sans frais pour les utilisateurs de fauteuils roulants.

- Le revendeur/fournisseur n'est pas indemnisé pour le temps/effort consacré à l'évaluation/l'adaptation/la distribution et ne facturera pas l'utilisateur du fauteuil roulant.
- L'utilisateur du fauteuil roulant est responsable du coût de tout article supplémentaire non inclus dans le programme.
- Le fournisseur/détaillant peut facturer à l'utilisateur du fauteuil roulant la main d'œuvre pour les réparations/garanties au-delà de la distribution/adaptation d'origine.

8. Garanties et responsabilités

Réparations et garantie :

- Fauteuil roulant : Toutes les pièces et tous les accessoires prescrits à l'origine et soumis à une usure normale sont couverts par la garantie pendant 5 ans à compter de la date de livraison initiale. Les réparations résultant d'une utilisation abusive du fauteuil ne sont pas couvertes.
- Sièges : Remplacement des produits d'assise d'origine : Une fois dans les 5 ans.
- Les distributeurs peuvent facturer les frais de main d'œuvre aux utilisateurs de fauteuils roulants pour les réparations et la garantie.

8.1.1 Garantie : Motion Composites Inc. garantit le fauteuil roulant contre les défauts de fabrication et de main d'œuvre. La garantie consiste en un remplacement ou une réparation du produit ou des pièces conformément au certificat de garantie limitée applicable et ne couvre pas les dommages dus à une installation incorrecte par une personne non qualifiée, à une mauvaise utilisation ou à une utilisation anormale du fauteuil roulant.

8.2.1 Responsabilité : Motion Composites Inc. n'est pas responsable des dommages résultant d'une installation incorrecte ou par une personne non qualifiée ou d'une mauvaise utilisation du fauteuil roulant. Les utilisateurs doivent suivre avec diligence toutes les instructions et directives fournies.

8.2.2 Responsabilité : Motion Composites Inc n'est pas responsable de tout incident ou blessure résultant d'une modification non autorisée du fauteuil roulant, ou de l'utilisation des pièces dans des assemblages ou dispositifs non approuvés par Motion Composites Inc.

9. Retours et échanges

En raison de la nature du programme, les retours et les échanges ne sont pas autorisés, à l'exception des réparations sous garantie.

10. Legal

Canada et Amérique du Nord

10.1 Le présent document est régi et interprété conformément aux lois applicables dans la province de Québec et aux lois fédérales canadiennes qui y sont applicables.

11. Vie privée et protection des données

11.1 Utilisation des données : Les données des utilisateurs seront utilisées uniquement dans le cadre du programme ESPOIR POUR UN FAUTEUIL ROULANT. Les données seront stockées en toute sécurité et ne seront pas partagées avec des tiers sans le consentement de l'utilisateur.

11.2 Consentement : En utilisant le programme Souhaits de roues, les utilisateurs consentent à la collecte et à l'utilisation de leurs données comme décrit dans notre politique de confidentialité.

12. Résolution des litiges

12.1 Processus de résolution : En cas de litige, les utilisateurs doivent contacter Motion Composites Inc. pour chercher une solution. Motion Composites Inc. fera des efforts raisonnables pour résoudre rapidement tout problème.

12.2 Juridiction compétente : Tout litige découlant du présent document ou de son exécution est soumis à la compétence exclusive des tribunaux de la province de Québec (Canada), district judiciaire de Montréal.

12.3 Disponibilité du programme : Motion Composites Inc. peut modifier ou annuler ce programme à tout moment.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez contacter **Motion Composites Inc.** à l'adresse suivante:

160, Armand-Majeau Sud

Saint-Roch-de-l'Achigan, Quebec

Courriel : info@motioncomposites.com

T: 1-866-650-6555

www.motioncomposites.com